

# Les procès fleurissent, la pub recule

Les collectifs locaux de déboulonneurs de pub agissent depuis la fin 2005 dans plusieurs villes de France pour limiter l'affichage privé dans l'espace public, cherchant, avec succès, à multiplier les procès à leur encontre.

Paris, Rouen, Lyon, Montpellier, Lille, La Rochelle, Le Mans, dans le Gard, et bientôt dans d'autres villes, les déboulonneurs réalisent des actions de barbouillage de panneaux publicitaires, au grand jour, à visage découvert. Par de tels actes de désobéissance civile non-violente, ils comptent bien raviver le débat public autour de la place de la publicité dans notre société, et obtenir des procès leur permettant de faire entendre leurs revendications auprès du pouvoir judiciaire. Après une année 2006 riche en actions, voilà une année 2007 tout aussi active mais également florissante en procès. C'est donc la seconde étape de la stratégie de désobéissance civile des déboulonneurs qui se met en place.

## Une tribune médiatique

Les actions de barbouillage symbolique de panneaux publicitaires (souvent des 4 x 3 m), opérés à la peinture effaçable sur un nombre très limité de panneaux, ont pour but de mobiliser l'engagement des citoyens décidés à faire entendre leur voix auprès du grand public. Ils sont donc des moments privilégiés de la mobilisation et de l'identité des collectifs locaux, c'est souvent par là qu'ils se font connaître. Ils sont une tribune médiatique pour faire remonter les revendications du collectif (la réduction de la taille et du nombre des panneaux publicitaires) auprès du grand public. Leur répétition régulière contribue à ancrer ces actions dans le paysage politique local. Ces barbouillages sont des moments où peut particulièrement s'exprimer l'énergie et la créativité des personnes engagées dans ces actions. Il ne

faut pas avoir peur de leur caractère répétitif, qui entraîne forcément, tôt ou tard, une réaction des autorités ou des afficheurs. C'est ainsi que l'intervention de la police peut être vécue comme une vraie satisfaction par les collectifs locaux, qui rendent grâce à la force bleue de venir relayer leurs énergies en procédant à l'interpellation des barbouilleurs, en dressant des procès-verbaux des actes accomplis et en en référant au procureur. Ce dernier a parfois l'heureuse inspiration de poursuivre les désobéisseurs au nom de l'ordre public. Parfois ce sont les afficheurs eux-mêmes qui ont l'ironie bienveillante de demander des réparations financières pour les dégradations commises à l'encontre de leurs biens privés.

## Avec les procès, l'action continue

Alors commence la deuxième étape de l'action des déboulonneurs : celle des procès. Cette étape peut s'avérer très prenante, voire surprenante ! La préparation des procès en elle-même demande, pour être bien faite, une certaine disponibilité : information du public et de la presse, récolte de fonds pour les frais de justice, contact avec l'avocat, avec les témoins de la défense, préparation de la défense des prévenus...

La période des procès peut être pour un collectif l'occasion de franchir une nouvelle étape dans la sensibilisation et l'avancée de ses revendications. Fort d'une certaine notoriété locale, le collectif va alors se tourner vers les élus politiques locaux et régionaux afin de faire avec eux un travail d'information et de sensibilisation : rencontres, demandes de positionnement par rapport au procès, etc. Ces

## Pourquoi agir contre la publicité ?

Les déboulonneurs estiment que la publicité s'est muée en un système de harcèlement qui envahit l'espace public et fait fi de toute déontologie pour piéger les individus. Elle n'hésite pas pour cela à bafouer les lois (un tiers des panneaux sont illégaux). Sous couvert de liberté d'expression, elle impose à toute la population son idéologie antisociale (compétition, domination, surconsommation). Le système publicitaire occulte les conséquences sanitaires, sociales et écologiques de la production. Il incite à la surconsommation, au gaspillage, à la pollution et fait l'apologie de comportements irresponsables et individualistes. Il déshabille femmes, hommes et enfants, entretient le culte d'une perfection physique et d'une éternelle jeunesse, et réduit l'existence à la consommation. Les médias financés par la publicité perdent leur liberté éditoriale et s'autocensurent. Enfin, le système publicitaire est antidémocratique en favorisant les annonceurs les plus puissants au détriment de la production locale. C'est pourquoi le Collectif des déboulonneurs, créé en 2005, se propose de "déboulonner" la publicité, c'est-à-dire de la faire tomber de son piédestal. Il revendique un changement législatif : les affiches ne doivent pas dépasser 50 x 70 cm (taille de l'affichage associatif) et les dispositifs être limités à 2 m<sup>2</sup>, en quantité proportionnelle au nombre d'habitants. Chaque quatrième week-end du mois, les déboulonneurs mènent des actions de désobéissance civile non-violente par le barbouillage de panneaux publicitaires.

demandes de soutien induisent un débat au sein des diverses formations politiques locales.

Quand aux "grands témoins" amenés à s'exprimer en soutien-aux barbouilleurs lors des procès, leur recherche active par le collectif est l'occasion de prendre contact avec de nombreuses associations et personnalités reconnues localement ou plus largement, et de faire rentrer le questionnement sur la publicité dans le débat d'idées. Jusqu'ici, de nombreuses personnalités sont venues témoigner lors de procès de déboulonneurs : le docteur Claude Got (l'un des rédacteurs de la loi Evin), Pierre-Jean Delahousse (de Paysages de



France), Paul Ariès, Philippe Meirieu (pédagogue) ainsi que des élus locaux. Dans tous les cas, le débat politique et public est bien là au rendez-vous ! Et c'est déjà là un objectif du collectif des déboulonneurs qui est accompli : rompre le silence et l'évidence qui accompagnent l'omniprésence du matraquage publicitaire dans l'espace public.

Enfin, les procès sont l'occasion de remporter des avancées au niveau du droit : à Montpellier et Alès, 200 € ont été demandés par la justice. A Paris, l'incroyable s'est produit : à l'issue d'un procès historique, seulement 1 € d'amende a été requis à l'encontre des 7 prévenus. A Lyon, les juges sont allés plus loin encore : les 2 prévenus du 2 mai 2007 ont été reconnus coupables des faits mais ont obtenu une dispense de peine ! A Rouen, le 11 mai, c'est le procureur lui-même qui a requis une dispense de peine (à l'heure où nous écrivons cet article le verdict n'est pas connu). Au fil des procès, ce sont ainsi des avancées successives dans la reconnaissance de la légitimité du combat des déboulonneurs, et de l'action de désobéissance civile non-violente, qui

sont effectuées. La justice reconnaît de mieux en mieux la justesse de ces actions de barbouillage et la réalité de l'agression publicitaire.

## Débarbouiller la face de la démocratie !

Forts de ces avancées judiciaires, de cette mobilisation de plus en plus importante et de l'avancée de la sensibilisation et du débat public, les déboulonneurs entament parallèlement une nouvelle étape de leur combat : le travail sur un projet de loi limitant drastiquement le nombre et la taille des panneaux publicitaires dans l'espace public. La désobéissance civile n'est en effet pas une fin en soi mais un moyen particulièrement adéquat de sensibiliser le plus grand nombre à cette question, en vue de créer un rapport de force permettant de faire pression sur le législateur. Et de proposer pour la société un projet constructif et démocratique pour sortir de la violence publicitaire et faire un pas hors de l'économisme qui nous gouverne.

Mais ne nous y trompons pas : le combat est loin d'être gagné, et c'est uniquement par une mobilisation de longue haleine et de plus en plus large que les avancées déjà obtenues aboutiront. Il est plus que jamais temps de barbouiller les panneaux, pour débarbouiller la face de notre démocratie plongée dans le coma publicitaire !

Guillaume Gamblin  
David Sterboul ■

### Soutenez les déboulonneurs ou créez vous-mêmes votre collectif !

Pour faciliter la création de collectifs locaux, les déboulonneurs mettent à disposition des personnes intéressées un lot de fiches pratiques : Collectif (comment créer un collectif local), Presse, Police, Justice, Bibliographie. Le lot complet est disponible par courrier contre 2 € en timbres. Les dons sont les bienvenus (par chèque à l'ordre de Collectif des déboulonneurs) !

■ Collectif des déboulonneurs, 24, rue Louis Blanc, 75010 Paris ; deboulonneurs@nolog.org ; www.deboulonneurs.org.